

le service international sur ondes courtes. A ce sujet, je me reporte brièvement au compte rendu des délibérations du comité, séances des 5 et 6 mai. Le président du Bureau des gouverneurs était à la barre et on lui a posé des questions sur le service international. Voici ce qu'il a dit:

Il me sera peut-être permis de fournir une explication que pourra développer le directeur général. En ce qui concerne ce service la Société, contrairement à ce qui se passe pour le service national, est en fait l'instrument du gouvernement dans le domaine de la radio internationale, c'est-à-dire des émissions destinées à d'autres pays que le Canada ou les États-Unis. Les fonds sont tirés de sources officielles et directement votés.

Le service a commencé vers la fin de la guerre à l'intention de nos troupes en Europe, ainsi qu'à l'intention des amis que nous avions alors en Europe, dans les pays occupés et dans certains pays neutres, dans le cadre de notre effort de guerre. Il avait aussi pour but un certain travail d'information. Après la guerre l'orientation du service a naturellement été modifiée. On a réalisé des émissions de caractère plus général à destination d'un certain nombre de pays de l'ouest de l'Europe, y compris la Tchécoslovaquie. Un service en espagnol et en portugais, inauguré à destination de l'Amérique du Sud, a pour objet la diffusion d'informations canadiennes dans ces régions. Ce service a progressé avec les années et en est maintenant arrivé au point que l'on sait.

Le service à l'intention de la plupart des pays de l'Europe a commencé avec la guerre: les services néerlandais et français, les services allemand, italien et finlandais hebdomadaires, le service tchèque, un des plus anciens. Le service polonais a été ajouté plus tard. Je crois avoir mentionné le service italien. Quant au service ukrainien il a été ajouté récemment au service russe.

Les programmes sont diffusés par la grande station de transmission de Sackville et atteignent facilement l'Europe. Le signal reçu en Europe est aussi clair qu'en Amérique du Nord. Ils atteignent très bien l'Amérique du Sud et peuvent aussi atteindre l'Australie et la Nouvelle-Zélande, vers lesquelles nous transmettons des programmes hebdomadaires. Cela décrit à peu près l'étendue couverte par ce service l'année dernière. Il fut ensuite décidé de réduire les frais de ces transmissions,...

Les frais réduits représentent le montant que les députés peuvent voir dans les crédits, qui accusent une réduction d'environ \$600,000 par rapport à l'année dernière.

Il fut ensuite décidé de réduire le coût de ces transmissions. Les programmes destinés aux pays de l'Europe occidentale ont été réduits depuis un mois ou deux, permettant de réaliser une grosse économie. Les programmes destinés aux pays scandinaves, aux Pays-Bas et à l'Italie doivent être transmis en de courts programmes de fin de semaine. Les programmes destinés à la Finlande ont été supprimés. Les programmes destinés à la France et au Royaume-Uni ont été comprimés, de même que ceux transmis vers les pays de l'Amérique latine. Cependant, le temps consacré aux émissions destinées aux pays situés au delà du "rideau de fer" a été augmenté et de meilleures périodes d'écoute ont été prévues pour les programmes diffusés en russe, en ukrainien, en polonais et en tchèque ou en slovaque. Voilà en quelques mots une idée du service.

[L'hon. M. McCann.]

Je porte le fait à l'attention du comité parce que, par cette réduction des services, nous nous proposons d'épargner environ \$600,000 par année.

Les réunions du comité ont été très satisfaisantes. On a préparé un rapport qui n'était pas unanime mais qui comportait certaines propositions. Je ne doute pas que ceux qui prendront part au débat se reporteront à ce document; je laisse à mes collègues du comité le soin d'occuper la plupart du temps que nous consacrerons à cette discussion.

M. Fleming: Monsieur le président, le budget des dépenses de la Société Radio-Canada comporte en réalité cette année quatre crédits. Il y a d'abord les numéros 56 et 57, qui se rapportent au service international de radiodiffusion sur ondes courtes, de même que le numéro 641 des crédits supplémentaires qui se rattache à ce même service et le numéro 785 par lequel on propose de prêter une somme de 8 millions et demi à la Société Radio-Canada, somme qu'elle affectera aux dépenses d'immobilisation relatives à la télévision et à l'expansion de ses services.

Le ministre a parlé des séances du comité. Je dirai un mot d'abord des sentiments qu'on éprouve envers la Société Radio-Canada. Cette société compte de nombreux amis à la Chambre et, quelles que soient nos vues sur sa ligne de conduite,—et nous avons des vues bien arrêtées là-dessus, tant pour ce qui est de la réglementation de la radiodiffusion et de la télévision qu'en ce qui concerne les questions d'ordre financier,—nous sommes tous d'avis, je pense, qu'elle est dirigée par des gens compétents, qui lui sont profondément attachés et qui s'emploient à la réalisation de ses objectifs. Et je pense que ceux d'entre nous qui ont eu l'avantage de faire partie du comité de la radiodiffusion envisagent toujours avec plaisir les réunions du comité et les occasions qu'elles offrent d'examiner les affaires de cette importante société.

Quant au comité lui-même, je tiens à rendre hommage à mon ami qui en est le président, le représentant de Portneuf. Il a fait preuve, dans la conduite des séances, de discrétion, de bonne humeur et de bienveillance, de sorte que l'atmosphère, au comité, était agréable. Ce n'est pas à dire qu'il n'y a jamais eu divergences de vues quant à ce que permettaient les attributions du comité, au contraire; mais, quand des députés ministériels se sont montrés récalcitrants lorsqu'il était question de déposer des rapports, je puis dire que le président n'y était pour rien. Dans l'exécution de ses fonctions il s'est montré juste et bienveillant.

Le rapport déposé à la Chambre, le 17 juin, et qui apparaît aux pages 763-765 des *Procès-verbaux*, n'était pas unanime. Les membres